

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 9 mai 2025 portant approbation des conditions de délivrance des dans et grades équivalents adoptées par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de taekwondo et disciplines associées

NOR : SPOV2511729A

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 212-5, L. 212-6 et A. 212-175-15 à A. 212-175-19 ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2025 portant nomination des membres de la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de Taekwondo et disciplines associées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont approuvées les conditions de délivrance des dans et grades équivalents adoptées par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de taekwondo et disciplines associées.

Art. 2. – L'arrêté du 11 septembre 2006 portant approbation des conditions de délivrance des dans et grades équivalents adoptées par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de taekwondo et disciplines associées est abrogé.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 mai 2025.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des sports,
F. BOURDAIS